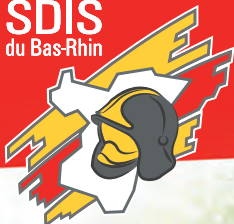


**SDIS**  
du Bas-Rhin



INCENDIE et SECOURS

**Service départemental d'incendie  
et de secours du Bas-Rhin**



**INFIRMIERS & MÉDECINS**  
**Vivez votre métier autrement !**

SAPEURS-POMPIERS

→ Contact SDIS 67 **03 90 20 70 00** courriel [sdis67@sdis67.com](mailto:sdis67@sdis67.com)

[www.sdis67.com](http://www.sdis67.com)



Parmi ses 5 250 sapeurs-pompiers, le département du Bas-Rhin compte dans ses rangs près de 250 personnels appartenant au service de santé et de secours médical du SDIS 67. **150 infirmiers et 70 médecins** exercent ainsi, en parallèle de leur activité principale, un engagement citoyen.

## → UN MAILLON ESSENTIEL de l'intervention médicale d'urgence

Tous les médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers agissent dans le cadre de la proximité. Leur présence permet aux sapeurs-pompiers de disposer d'un échelon de réponse supplémentaire, notamment lorsque la demande de secours dépasse les compétences des secouristes. Dotés de matériel médical spécifique, les infirmiers et médecins interviennent lors d'accidents de la circulation, d'incendies avec blessés, pour des arrêts cardiaques...

## → LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Être infirmier, infirmier anesthésiste, sage-femme ou médecin et remplir les conditions d'exercice en France.
- Être en bonne condition physique.
- Jouir de ses droits civiques.
- Détenir le permis de conduire depuis plus de 3 ans.
- Être âgé de moins de 65 ans.

Être infirmier ou médecin de sapeur-pompier volontaire c'est aussi partager des valeurs : **ESPRIT D'ÉQUIPE, SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ ET DISPONIBILITÉ.**

